



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 62809

Texte de la question

M. Pierre Menjucq attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en place des 35 heures dans la fonction publique hospitalière. Le Gouvernement ayant prévu d'abroger l'ordonnance n° 82-272 du 26 mars 1982 qui régleme le temps de travail dans la fonction publique hospitalière, les personnels hospitaliers s'inquiètent de voir remises en cause les dispositions figurant dans cette ordonnance. Leurs revendications portent également sur la création d'emplois statutaires. Il lui demande donc de lui préciser ces intentions à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Menjucq](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62809

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3626